



Prévoyance professionnelle: l'essentiel en bref

Retrouvez ici les **principaux faits et chiffres** concernant votre prévoyance professionnelle.

Chiffres-clés actuels

Rémunération des avoirs de vieillesse

Pour 2023, les avoirs de vieillesse des personnes assurées seront rémunérés globalement à 1,25%. Cette rémunération est supérieure d'un quart de pour-cent à celle selon le modèle de rémunération de la Fondation.

Le Conseil de fondation définit la rémunération à l'aide du modèle de rémunération, qui se base sur le taux de couverture et la performance des placements de la Fondation. Ce modèle est disponible en ligne sur [AXA-fondation-prevoyance-complementaire.ch](https://www.axa-fondation-prevoyance-complementaire.ch), à la rubrique «Documents à télécharger».

Pour l'année 2024, le taux de base pour la rémunération de l'ensemble des avoirs de vieillesse est provisoirement fixé à 1,25%. En fonction de la performance des placements et du taux de couverture, le Conseil de fondation décidera en fin d'année de la rémunération définitive pour 2024. Le taux d'intérêt minimal LPP pour 2024 est de 1,25%.

Autres chiffres-clés de rémunération

- Rémunération des réserves de cotisations de l'employeur 2023 0,50%
- Rémunération des fonds libres 2023 0,50%

Taux de conversion en rente

Les taux de conversion en rente restent inchangés pour 2024. Pour les plans de prévoyance avec une rente de conjoint égale à 60% de la rente de vieillesse en cours:

- 5,017% pour les hommes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 65 ans
- 4,880% pour les femmes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 64 ans

Pour les plans de prévoyance avec une rente de conjoint de 60% et une rente d'enfant de pensionné s'élevant à 20% de la rente de vieillesse en cours:

- 5,000% pour les hommes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 65 ans
- 4,880% pour les femmes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 64 ans

Prescriptions légales et cotisations

Relèvement de l'âge de référence pour les femmes

Dans le cadre de la réforme AVS 21, l'âge de référence pour les femmes est progressivement relevé de 64 à 65 ans et harmonisé avec celui des hommes. Le même ajustement se fera dans la prévoyance professionnelle (LPP). La première hausse aura lieu en 2025. Et à partir de 2028, l'âge de référence sera finalement le même pour toutes et tous. Pour les femmes des générations transitoires, les âges de référence respectifs sont indiqués ci-dessous. L'âge de référence en vigueur actuellement figure dans le certificat de caisse de pension 2024.

Montants-limites 2024

Les montants-limites pour la prévoyance professionnelle et les autres assurances sociales restent globalement inchangés pour 2024. Vous trouverez les chiffres actuels dans le mémento «Montants-limites actuels» sur [wincolink.ch](https://www.wincolink.ch).

Année	Femmes nées en	Âge de référence
2024	1960	64 ans
2025	1961	64 ans et 3 mois
2026	1962	64 ans et 6 mois
2027	1963	64 ans et 9 mois
2028	1964 et années suivantes	65 ans

De nouvelles offres et de nouveaux services

Nouveau portail clients «myAXA Services LPP» pour les employeurs
Courant 2024, vous pourrez accéder à notre nouveau portail moderne pour les entreprises. Celui-ci remplacera l'actuel portail wincolink. De nombreuses fonctionnalités ont été améliorées. Par ailleurs, le portail arbore un nouveau design et vous offre des services en ligne supplémentaires destinés à simplifier au maximum les processus administratifs. Des informations complémentaires vous seront communiquées dans les mois à venir: nous vous accompagnons étape par étape dans ce nouvel univers.

Autres nouvelles de votre Fondation

Développement de la stratégie de la Fondation

En 2023, le Conseil de fondation s'est consacré activement au développement de la stratégie pour les prochaines années. Parmi ses principales attributions figurent en effet la révision et la définition à intervalles réguliers du cadre et des objectifs stratégiques. Nous vous résumons ici les grands axes de la stratégie actuelle. En tant que solution pour les cadres, la Fondation se positionne avec une prévoyance complémentaire attrayante et flexible. Elle offre des solutions complémentaires sur mesure aux clients entreprises et à leur personnel dans toute la Suisse. À cet égard, elle met surtout l'accent sur des **prestations intéressantes** pour toutes les générations et vise une rémunération supérieure à la moyenne pour les personnes assurées avec une juste participation aux rentes. Grâce au modèle de rémunération et de participation aux rentes, elle améliore en outre **les possibilités de planification et la transparence**.

Avec AXA en tant que gestionnaire de fortune, la Fondation mise sur des solutions de placement parfaitement adaptées à ses besoins. La **sécurité et la stabilité financières** doivent être garanties à tout moment. C'est pourquoi le Conseil de fondation veille à un taux de couverture solide, à une croissance saine et à une bonne composition de l'effectif. En partenariat avec AXA, la Fondation soutient par ailleurs un 2^e pilier écologique, social et économique, dans une perspective de **durabilité**.

Élection partielle réalisée avec succès: Michael Raaflaub élu au Conseil de fondation

En 2023, l'élection partielle pour le poste vacant de représentante ou représentant des salariés au sein du Conseil de fondation s'est déroulée avec succès. Michael Raaflaub, qui a remporté le plus de voix, a été élu. Il a pris ses fonctions le 14 septembre 2023 et défendra les intérêts des personnes salariées pour la durée restante du mandat, soit jusqu'à fin décembre 2024.

Découvrez la composition actuelle du Conseil de fondation sur [AXA-fondation-prevoyance-complementaire.ch](https://www.axa-fondation-prevoyance-complementaire.ch).

Vous n'avez pas encore effectué votre inscription sur le portail? Faites-le dès maintenant sur: [myAXA.ch](https://www.myAXA.ch).

Élections pour l'ensemble du Conseil de fondation en 2024

Des élections pour le renouvellement complet du Conseil de fondation ont lieu tous les quatre ans. Le mandat actuel se terminant fin 2024, les prochaines se dérouleront en 2024. Si vous souhaitez vous impliquer activement en faveur de votre prévoyance professionnelle, vous pourrez présenter votre candidature l'année prochaine pour devenir membre du Conseil de fondation. De plus amples informations sur ces élections vous seront communiquées au printemps 2024.

Liquidation partielle 2021 achevée avec succès

Compte tenu de la solide dotation financière avec un taux de couverture de plus de 110 % fin 2021, une procédure de liquidation partielle a eu lieu. Conformément au règlement, les caisses de prévoyance sortantes ont obtenu ainsi une part des provisions techniques et des réserves de fluctuation de valeur. Entre-temps, la liquidation partielle 2021 a été achevée avec succès et tous les fonds ont été transférés aux différentes caisses de prévoyance sur la base du plan de répartition. Cette liquidation partielle n'a aucune influence sur les caisses de prévoyance qui restent affiliées à la Fondation ni sur la stabilité financière de la Fondation dans son ensemble.

Adaptation des documents de la Fondation

Pour l'année à venir, le Conseil de fondation a procédé à différentes adaptations dans les documents de la Fondation. Les principales modifications sont présentées dans l'aide-mémoire séparé, également disponible sur [wincolink.ch](https://www.wincolink.ch). Vous trouverez les documents actuels à tout moment en ligne sur [AXA-fondation-prevoyance-complementaire.ch](https://www.axa-fondation-prevoyance-complementaire.ch).

Aperçu de vos avantages

- Prévoyance complémentaire individuelle venant compléter une prévoyance de base
- Solutions sur mesure pour les entreprises dans toute la Suisse
- Prestations attrayantes en faveur des personnes assurées
- Transparence et planification grâce au modèle de rémunération
- Engagement en faveur d'un 2^e pilier écologique, social et économique